

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DE LA

Séance du 1<sup>er</sup> juin 2015

Convocation du 21 Mai 2015

\*\*\*\*\*

L'an deux mil quinze, le premier juin, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Boncé sous la présidence de Monsieur Hervé HARDOUIN, Maire.

Étaient présents : Gilles RICHER, Eliane TARDIF, Thomas DUHAMEL – Adjoints, MAGUET Benjamin, DESNAULT Estelle, LOCHET Bruno, DAMAS Sébastien, DELAUNAY Joël, GERMOND Éric.

Absents excusés: DELAUNAY Joël (pouvoir à HARDOUIN Hervé)

Absent non excusé : FAUCONNIER Bernard

Madame DESNAULT Estelle est nommée secrétaire de séance.

### Approbation du dernier procès-verbal

La formatrice de Ségilog a découvert des anomalies de saisies sur des amortissements sur immobilisations d'achats réalisés en 2013 et 2014. Plusieurs lignes du budget étaient fausses au moment du vote du budget.

Le montant de l'affectation du résultat n'a pas été modifié ni le montant global des dépenses et recettes de fonctionnement. Seul le montant des investissements passent de 85 643.00€ prévus lors du conseil à 85 561€, soit un écart de 82.00€.

Ont été modifiées les lignes suivantes :

En dépenses d'investissement :

-1641 : emprunts 1 741.00€ au lieu de 1700.00€

- 213 : constructions : 4 404€ au lieu de 4363.00€

En recettes d'investissement :

- 2813 : construction : 1 554.00€ au lieu de 1541.00€

- 28156 : matériel spécifique d'exploitation : 657.00€ au lieu 537.00€

- 28158 : amortissement autres : 4034.00€ au lieu de 4 085.00€

Les recettes de fonctionnement n'ont pas changé, seules les dépenses ont bougé.

Dépense de fonctionnement :

- 626 : frais postaux : 174.00€ au lieu de 250.00€

- 661121 : intérêts rattachements des ICNE : 158.00€

- 661122 : intérêts des ICNE N-1 : -163.00€

- 6811 : dotations aux amortissements : 6 245.00€ au lieu de 6 164.00€

Le procès-verbal du dernier est approuvé à l'unanimité.

### Subventions aux associations

Il a été alloué au budget un montant de 5000 € au titre des subventions versées aux associations pour l'année 2015 qui est à distribuer aux associations qui le demandent.

En 2014, un montant de 3500 € a été attribué au comité des fêtes, 150€ à l'amicale des jeunes de Boncé, 1000 € à l'amicale de Boncé, 48 € aux Familles Rurales.

La subvention destinée aux pompiers n'a pas été mandatée en 2014, il convient donc en 2015 de verser la subvention correspondant à deux années.

En 2015, la somme de 150 € a d'ores et déjà était attribuée pour l'école (voyage scolaire à Plévenon), il reste à attribuer 4850.00€ (suivant la somme de subventions à versées prévue au budget primitif)

La chorale de Voves, nous demande une subvention car trois de ses membres sont Boncéens (monsieur DELAUNAY, Mesdames PATON Catherine et LETARTRE Corinne)

Nous avons également reçu une demande de subvention de l'association ARC EN CIEL, club de tir à l'arc, et de l'association Les P'tits Petons, maison d'assistantes maternelles à Voves.

### Proposition :

- Pompiers : 700€ soit 350€ pour 2014 et 350€ pour 2015
- Amicale : 800€
- Familles rurales : 8 € part enfants de Boncé participant au centre de loisir.
- Comité des fêtes : 2 500€

Pour la chorale La Mi Bémol, un don sera attribué pour chaque prestation sur la commune par le comité des fêtes.

- Pour les clubs de sport qui en font la demande et si des enfants de Boncé y sont inscrits, une subvention de 8€ par enfant sera attribuée

Monsieur GERMOND Éric arrive à 19h20.

Le conseil Municipal accorde à l'unanimité les subventions ci-dessus.

### Chartres Métropole :

Monsieur le Maire explique qu'il a eu rendez-vous avec Monsieur RICHER, Monsieur DUHAMEL et la secrétaire de mairie à Chartres Métropole le 20 Mai, ils ont été reçus par Madame MASSELUS, Directeur de cabinet du Président, Monsieur VERNA, Directeur Général Adjoint Aménagement et Développement et Monsieur ORTS, Directeur Général des Services.

Une étude chiffrée va être réalisée avec Chartres Métropole pour établir les avantages et les inconvénients de rejoindre l'agglomération de Chartres.

### 14 Juillet :

Cette année, la soirée sera organisée lundi 13 juillet.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'organiser une soirée Paëlla qui sera préparée devant les invités afin que tout le monde profite de la soirée.

Une assiette froide sera proposée pour les personnes qui ne veulent pas de paëlla.

Une confirmation huit jours avant est demandée.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le choix de la Paëlla et de la sangria pour le 13 juillet.

Pour le feu d'artifice, Monsieur GERMOND connaît une autre société qui propose un feu d'artifice plus long que l'an dernier et à un prix équivalent.

### **Questions diverses :**

- Monsieur le Maire indique qu'il y a eu une réunion des maires avec le Maire de Montainville, de Rouvray-saint-Florentin et Boncé avec Monsieur Guerrini.

L'école de Rouvray va fermer par rapport au nombre d'enfants inscrits. L'école de Boncé est en sursis, le transport scolaire coûte cher pour la communauté de communes.

A Boncé, il y aura CE2, CM1 et CM2 et à Montainville, maternelle, CP- CE1.

Monsieur GERMOND demande ce qu'il adviendra de la salle de classe. Monsieur le Maire précise qu'on verra au moment venu.

- L'employé communal a demandé si la mairie pouvait acheter une bétonnière : le conseil municipal accepte.

- Le compteur EDF disjoncte à chaque fois qu'on branche la friteuse sur le réseau de la mairie, Monsieur le Maire propose de vendre la friteuse et d'en racheter une moins puissante.

- La SEAT Ibiza rue Mallet va être enlevée par l'établissement HERMANN pour 70€.

- Tous les ans, un halogène est posé pour éclairer au moment du feu d'artifice, du bric-à-brac, la fête des voisins, Monsieur le Maire propose de l'installer définitivement : le conseil n'y voit pas d'inconvénient.

- L'employé communal a installé des néons au niveau des préaux, ils seront branchés quand il y aura des manifestations.

- Le SDE a modifié ses statuts pour l'installation de bornes pour les voitures électriques.

- Monsieur le Maire indique qu'il a reçu une lettre recommandée de l'ancienne secrétaire de mairie, il en fait lecture. Dans cette dernière, elle demande que son nom ne soit plus cité au sein des réunions du conseil municipal et ne soit plus indiqué sur les comptes rendu.

- Monsieur MAGUET indique qu'il met sa bétonnière à la disposition de la mairie.

- Madame DESNAULT indique qu'a eu lieu la réunion enfance jeunesse à Voves, les familles de Boncé ne sont pas au courant des vacances proposées par les PEP. Les familles doivent penser à consulter le site de la Beauce Vovéenne afin de connaître les propositions de voyage. L'école de musique voit ses tarifs augmenter. (170 € pour le premier enfant). Aucun document n'est parvenu à la mairie.

- Pour vendredi et samedi, l'église sera nettoyée des fientes de pigeons.

- Madame TARDIF signale qu'une ampoule a grillé au niveau de l'église.

- Monsieur DUHAMEL fait un point sur les finances de la commune.

- Monsieur RICHER fait un point sur la participation du syndicat des vallées, les participations augmentent au niveau des communes. Le nettoyage de la vallée se fera tous les deux ans au lieu de tous les trois ans.

La séance est levée à 21 h 16.